



CAMV MANTES LA VILLE JUDO- JUJITSU- BABY JUDO

DOSSIER INSCRIPTION COMPLET A NOUS RAPPORTER POUR FINALISER L'INSCRIPTION DES ELEVES

Comprenant tous les documents ci-dessous

- - L'imprimé de la licence vierge ou formulaire d'affiliation vierge 2024-2025 ci-jointe au dossier pour chaque enfant.

Si vous êtes à l'aise sur internet : vous pouvez le retrouver sur le site internet à l'adresse suivante :

https://dev.licences-ffjudo.com/espacelicence/zelic_Premierelicence.aspx

Il est à compléter, à signer et à ramener au club pour valider le dossier d'inscription sur internet auprès de la fédération de judo en remplissant bien tous les renseignements relatifs à l'enfant (la couleur de la ceinture de l'enfant, la rubrique RGDP, le certificat médical...).

- L'attestation relatif à l'état de santé du sportif mineur ci-jointe pour chaque enfant
- Le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ci-joint pour chaque enfant Pour simplifier cette année l'inscription à un club ou à une compétition sportive et faciliter le renouvellement d'une licence, la présentation d'un certificat médical n'est plus obligatoire. Il est remplacé par un questionnaire de santé de l'enfant à remplir par la famille et à garder.
- La fiche personnelle ci-jointe complétée entièrement.
La couleur de ceinture sera blanche pour les débutants.
- Le formulaire d'autorisation de sortie ci-joint ;



- Le formulaire d'autorisation du droit à l'image ci-joint ;
- Le règlement intérieur de la section ci-joint ;
- 2 photos d'identité pour les nouveaux. (avec le nom de l'enfant au dos)
- 1 photo pour les anciens adhérents.
- 1 enveloppe prêt à poster 50 g format A5 ou 1 autre enveloppe demi-format par famille.
Sur l'enveloppe : y coller les 2 timbres et indiquer sur le recto l'adresse personnelle du responsable légal de l'enfant).
- Votre règlement par chèque(s) à l'ordre du CAMV judo
(3 chèques maximum : un à l'inscription septembre ou octobre – un autre fin novembre 2024 ou décembre 2024 et le dernier fin janvier 2025 ou février 2025).

(5 chèques maximum en cas de plusieurs enfants inscrits) mais tous les chèques doivent être donnés avec le dossier d'inscription. Ne pas antidater sinon mettre les dates au dos du chèque.

Modes de règlement acceptés par le CAMV :

Les coupons-sports, les chèques-vacances, sont acceptés.

Pour les collégiens, le dispositif PASS+ (aide du département de 80 euros) est accepté.

Le/la bénéficiaire sélectionne le Club Athlétique de Mantes la Ville dans son espace personnel (ainsi que l'activité choisie ; pas de distinction possible pour les différents sports de combat)

Le/la bénéficiaire imprime la preuve du règlement et la joint au formulaire d'inscription de votre discipline. **La somme sera déduite de sa cotisation**

<https://www.passplus.fr/Beneficiaire/LandingPage.aspx?ReturnUrl=%2fBeneficiaire%2findex.html>

Pour les lycéens, le dispositif LABAZ (aide de la région de 100 euros) est accepté.

- Télécharger l'application Mobile
- Les bénéficiaires peuvent directement régler depuis l'application, en recherchant le « CAMV ». Ils n'auront plus qu'à sélectionner l'activité souhaitée.

<https://www.iledefrance.fr/toutes-les-actualites/labaz-lappli-bons-plans-de-la-region-pour-les-15-25-ans>

Pass- sport : c'est une Allocation mise en place par le ministère des sports, de 50 euros par enfant pour financer son inscription dans une association sportive et lui permettre de participer aux activités qu'elle organise. Cette aide est cumulable avec les autres aides mises en place. Les familles concernées par le dispositif recevront un courrier du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports les informant de leur possibilité de bénéficier du dispositif. Les familles devront présenter le courrier du ministère au club de leur choix lors de l'adhésion de leur enfant et se verront déduire 50€ à l'inscription. Le club conserve le courrier du ministère.

<https://www.pass.sports.gouv.fr/>

Aide de la CAF : c'est une attestation à remplir par le club (l'aide aux temps libre et/ou l'aide aux loisirs). **L'adhérent vous verse la globalité de la cotisation**, et il se fera rembourser par la CAF grâce à l'attestation que vous lui aurez signée.

Renseignez-vous auprès de votre employeur ou CE si vous avez droit à une aide pour l'activité sportive de votre enfant.

Passeport sportif

Le passeport sportif est au prix de 8 euros et est valable 8 ans.

Il est obligatoire à partir de 6 ans.

Si vous en souhaitez un, il faudra ajouter 8 euros au prix de la cotisation à savoir 234 euros.

Si vous en posséder déjà un, ne pas oublier de le faire remplir par le médecin avec la mention « apte à la compétition » dessus.

Faire remplir par le professeur le passeport sportif pour le niveau de ceinture.

Livre : mémo judo

Ce livre montre 96 techniques illustrées de la ceinture blanche à la ceinture noire 4^{ème} DAN. Il est au prix de 10 euros

Si vous en souhaitez un, il faudra ajouter 10 euros au prix de la cotisation à savoir 241 euros

CAMV MANTES LA VILLE JUDO- JUJITSU- BABY JUDO

Document à nous retourner avec le dossier d'inscription

FICHE PERSONNELLE POUR TOUS LES ADHERENTS A REMPLIR EN MAJUSCULE

Parents	Nom	
	Prénom	
	Adresse postale	
	Téléphone	
Adresse email	@	
Adhérent	Nom	
	Prénom	
	Garçon / Fille	Garçon Fille (Rayer la mention inutile)
	date de naissance	
	Ceinture <small>(si non débutant)</small>	
	Adresse email	@
Adhérent	Nom	
	Prénom	
	Garçon / Fille	Garçon Fille (Rayer la mention inutile)
	date de naissance	
	Ceinture <small>(si non débutant)</small>	
	Adresse email	@
Adhérent	Nom	
	Prénom	
	Garçon / Fille	Garçon Fille (Rayer la mention inutile)
	date de naissance	
	Ceinture <small>(si non débutant)</small>	
	Adresse email	@



CAMV MANTES LA VILLE JUDO- JUJITSU- BABY JUDO

Formulaire d'Autorisation de sortie

Document à nous retourner avec le dossier d'inscription pour toutes les licenciées et tous les licenciés

J'autorise mon/mes enfant(s) après le cours de judo :

- ❖ De sortir sur le parking du stade me rejoindre
- ❖ A rentrer seul(e)
- ❖ A rentrer avec les grands-parents
- ❖ A attendre à l'intérieur mon arrivée
- ❖ Autres (à préciser)

Nom du responsable :

Téléphone :

Signature et date précédées de (lu(e) et approuvé(e) :

Il est demandé aux parents de respecter les horaires de sortie et d'arriver 10 minutes avant la fin du cours. La section CAMV judo dégage toute responsabilité à la fin de l'heure de cours.



CAMV MANTES LA VILLE JUDO- JUJITSU- BABY JUDO

Formulaire d'Autorisation du droit à l'image

Document à nous retourner avec le dossier d'inscription pour toutes les licenciées et tous les licenciés

J'autorise par la présente le CAMV section JUDO à exploiter et à diffuser les images fixes ou audiovisuelles, vidéos, prises lors des entraînements et manifestations sportives du CAMV sur lesquelles je figure (ou si adhérents mineur) sur lesquelles figure (nom et prénom du mineur : _____).

En vue de les mettre en ligne sur le site internet de la section ou tous autres (<http://camvjudo.sportsregions.fr>)

supports de communications du CAMV (journaux de la ville etc...) et de les exposer dans le cadre de manifestations auxquelles le CAMV section JUDO participera.

La présente autorisation est incessible et, ne s'applique qu'au CAMV section JUDO.

OUI

NON

Date et signature de l'adhérent (ou de son représentant légal si adhérent mineur).



CAMV MANTES LA VILLE - JUDO- JUJITSU- BABY JUDO

Document à nous retourner avec le dossier d'inscription pour toutes les licenciées et tous les licenciés

Règlement intérieur de la section

L'adhésion au club n'est effective qu'après avoir rendu le dossier complet.

Toute adhésion au CAMV section judo est engagée pour l'année sportive. Il n'y a pas de remboursement en cours d'année sauf cas de force majeure.

La cotisation comprend les cours (pour l'année et la cotisation fédérale incluant l'assurance. La cotisation fédérale est reversée entièrement à la fédération de judo.

Chacun devra respecter les règles de la ponctualité, d'hygiène, de sécurité (accès aux salles, horaires entrée et sortie, tenue vestimentaire, kit sanitaire, déplacement etc.) Prévoir du gel hydroalcoolique, une bouteille d'eau ou gourde individuelle et des claquettes, chaussons ou zoori pour l'accès aux tatamis.

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou d'oubli d'objets personnels pendant les cours et dans les couloirs (pas de bijoux, ni boucle d'oreilles pendant les cours).

En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgence (s'il y a urgence) et l'adhérent sera conduit à l'hôpital.

Il n'y a pas de cours de judo pendant les vacances scolaires (Toussaint, Noël, Hiver et Printemps mais aussi certains week-ends fériés).

L'absence d'un professeur ou l'annulation d'un cours sera annoncée par mails, par voie d'affichage sur les lieux ainsi que sur le site internet de la section ou oralement par les professeurs et déchargera l'association de sa responsabilité.

Date et signature de l'adhérent (ou de son représentant légal si adhérent mineur).



Nous vous demandons de bien vérifier que vous avez datés et signés tous les documents (pages 04 à 07) ainsi que l'imprimé de la licence ou formulaire d'affiliation complété 2024-2025 et l'attestation relatif à l'état de santé du sportif mineur

Nous vous remercions par avance
pour votre attention et
vous souhaitons
une bonne saison sportive 2024-2025.

LE BUREAU DE LA SECTION JUDO



Informations sur le site de la fédération de judo
<https://www.ffjudo.com/>

Informations sur le site du comité des Yvelines de judo
<https://www.comite78judo.fr/>